

Référentiels

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Titre

Accompagnant en gérontologie

Niveau 3 (nomenclature Europe)
Code NSF 330 t

AUTORITE DELIVRANT LA CERTIFICATION

Nom de l'autorité délivrant la certification : GIP FORMATION ET CERTIFICATION POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE - GIP FCIP de Toulouse

Adresse : 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse

Statut juridique : 7410 - Groupement d'Intérêt Public GIP - Formation et Certification pour l'Insertion Professionnelle

N° SIRET : 183 109 073 00027

Représenté par Monsieur Nicolas MADIOT

Fonction : Directeur

ET

Croix Rouge Française

98 rue Didot 75014 Paris 14

N° SIRET : 775 567 227 21138

Statut juridique : Association

Représenté par Madame Marie-Luce Thierry, directrice

ACTIVITE 1 : Aide aux résidents en EHPAD dans les actes de la vie quotidienne

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1.1 Organisation du travail dans l'espace et dans le temps et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle</p> <p>-Gestion du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation et gestion des chariots ○ Chargement des consommables, du linge, ... ○ Entretien et rangement des chariots <p>-Gestion du temps et organisation de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion du temps et des priorités en tenant compte des aléas ○ Prise de connaissance de la planification des activités à l'aide des supports dédiés ○ Respect des temps attribués à la prise en charge de la personne âgée ○ Organisation de son espace de travail 	<p>C 1.1 Adapter l'organisation de ses activités dans l'espace et dans le temps en considérant le contexte de travail dans l'EHPAD</p> <p>C 1.2 Organiser et charger son chariot d'entretien et de soins en quantité suffisante pour la réalisation de l'activité et selon les protocoles en vigueur</p> <p>C 1.3 Gérer son temps dans le respect des durées attribuées à la prise en charge de la personne âgée, en prenant connaissance de l'activité du service, des priorités et des aléas, par le biais des documents dédiés et/ou auprès de son responsable</p>	<p><u>Entreprise</u> :</p> <p>Toutes les compétences du bloc sont évaluées à partir de situations professionnelles en entreprise – grille évaluation entreprise complétée par le tuteur.trice</p> <p><u>Centre</u> : un QCM + questions ouvertes sur les compétences</p> <p>C 1.5 C 1.6 C 1.7 C 1.9 C 1.10 C.1.11 C 1.12</p>	<p>C1.1----- L'organisation de travail dans l'espace et dans le temps est adaptée au contexte de travail en EHPAD</p> <p>C1.2----- La préparation et la gestion du chariot d'entretien et de soins respectent les conditions d'hygiène, et le chargement en quantité est suffisant pour la réalisation de l'activité.</p> <p>C1.3 ----- La gestion du temps pour la réalisation des activités de prise en charge de la personne âgée respecte le planning. Les aléas et les priorités liés à la planification de l'ensemble de l'activité du service sont pris en compte.</p>

- Organisation de son activité en lien avec l'équipe pluri professionnelle

- o Identification de son périmètre professionnel
- o Mise en œuvre de sa capacité d'autonomie
- o Mise en œuvre de la collaboration

A1.2 Actes d'hygiène et de confort de la personne âgée

- Habillage et déshabillage
- Toilette au lavabo, à la douche et au lit
- Soins buccodentaires
- Capiluve et pédiluve
- Pose de protections anatomiques
- Prévention des risques cutanés
- Installation de la personne pour permettre l'élimination (urinaire et fécale)
- Installation de la personne pour le repos et le sommeil
- Stimulation de l'autonomie

C 1.4 Faire preuve d'autonomie dans son périmètre d'activité tout en respectant les consignes données et en collaborant avec l'équipe pluri professionnelle

C 1.5, Appliquer les techniques et les règles de soins, d'hygiène et de confort selon les spécificités de la personne âgée en encourageant l'autonomie, dans le respect des protocoles, de la dignité de la personne âgée et de ses capacités préservées

C1.4-----

L'adaptabilité, la prise d'initiative et le sens du collectif sont mis en œuvre tout au long des activités professionnelles
Les activités, dans son périmètre professionnel, sont réalisées en autonomie et dans le respect des consignes données

C1.5-----

Les actes d'hygiène et de confort sont réalisés correctement : toilette au lit, aide à la toilette, accompagnement à l'élimination, soins de confort et de bien-être

Les règles de soins d'hygiène et de confort sont strictement respectées

Les techniques et les règles liées à l'habillage et au déshabillage sont correctement appliquées

La pudeur et l'intimité de la personne sont respectées

L'aide proposée prend en compte l'autonomie de la personne

L'autonomie et la participation de la personne âgée sont encouragées dans

A1.3 Contribution à l'alimentation de la personne âgée en résidence en considérant ses préférences et dans le respect des équilibres alimentaires et des contre-indications

- Gestion du service des repas et des collations dans le temps et dans l'espace
- Liaisons chaude et/ou froide
- Gestion des chariots
- Disposition de tables, de plateaux - desserte et rangement
- Service des repas et des collations
- Recueil des préférences alimentaires
- Aide à la prise du repas (prévention des fausses routes, stimulation, conseil sur le choix des aliments, ...)
- Participation à la surveillance de la prise alimentaire

A1.4 Communication et relation adaptées avec la personne

- Mise en œuvre d'une communication adaptée en faisant preuve de bienveillance, d'empathie et de congruence
- Application d'une posture d'écoute active propice à l'établissement d'une relation de confiance
- Adaptation de sa communication et de son intervention au rythme, aux besoins,

C 1.6 Organiser le service des repas et des collations dans le temps, dans l'espace et dans le respect des règles d'hygiène, des équilibres alimentaires et des contre-indications, selon les protocoles en vigueur et les précautions et consignes relatives à chaque résident.

C 1.7 Surveiller la prise des repas pour prévenir des fausses routes, s'informer de l'état nutritionnel et de l'hydratation et alerter si besoin, selon les protocoles en vigueur et les précautions et consignes relatives à chaque résident.

C1.8 Proposer un environnement bienveillant propice à la parole individuelle de la personne âgée dans le respect de sa dignité en privilégiant un climat de confiance (écoute, empathie, congruence...)

C 1.9 Adapter sa posture en prenant en compte le rythme de la personne âgée et l'ensemble de ses besoins

la réalisation des soins d'hygiène et de confort.

C1.6-----
Les repas et les collations sont gérés et servis dans le respect du temps et de l'espace.
Les tables et plateaux sont disposés et desservis dans le respect des règles d'hygiène.
Les préférences alimentaires et les précautions et consignes relatives à l'alimentation de chaque résident sont recueillies et respectées.

C1.7-----
Les techniques liées à la prise des repas et à la prévention des fausses routes sont respectées.
Les conditions et modalités d'alerte sont connues et appliquées en cas de fausse route et/ou si la personne âgée refuse de s'alimenter et/ou de s'hydrater

C1.8-----
La communication est adaptée et permet un climat de confiance

Ecoute active, empathie, congruence, absence de jugement sont mises en œuvre

C 1.9-----

<p>et aux difficultés de la personne âgée (troubles auditifs, troubles de la vision, troubles cognitifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de sa communication et de son intervention face à des troubles du comportement ou à des situations de violence et d'agressivité <p>A1.5: Participation aux transmissions orales et écrites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des informations utiles à la continuité de la prise en charge des résidents - Prise de connaissance des transmissions des autres professionnels - Communication orale avec l'équipe tout au long du service - Rédaction des informations à transmettre sur les supports dédiés, numériques ou papier 	<p>C 1.10 Mettre en œuvre une communication adaptée à la situation ou à la pathologie de la personne âgée et aux troubles associés en utilisant toutes les composantes de la communication (verbale, non verbale, gestuelle) et les techniques de communication adaptées.</p> <p>C 1.11 Transmettre et prendre en compte les informations utiles à la continuité de la prise en charge des résidents, dans le respect des codes professionnels et à l'aide des supports de transmission dédiés.</p> <p>C 1.12 Rédiger les informations à transmettre sur l'état du résident dans le respect des codes professionnels à l'aide des supports de transmission adaptés (papier ou numérique)</p>		<p>La posture professionnelle est adaptée dans la communication avec la personne âgée</p> <p>C1.10-----</p> <p>Les techniques de communication sont adaptées à la situation ou à la pathologie de la personne âgée et aux troubles associés. L'intervention auprès du résident est accompagnée par la parole, le regard, le toucher et une gestuelle adaptée.</p> <p>C1.11 -----</p> <p>Les informations utiles à la continuité de prise en charge du résident sont transmises. Les informations transmises sont fiables. Les informations transmises par les autres professionnels sont prises en compte Toute anomalie observée est transmise Le caractère urgent d'une situation est repéré, identifié et suivi d'une alerte</p> <p>C1.12-----</p> <p>Les informations nécessaires à la transmission sont formalisées sur le support papier ou numérique dédié dans le respect des règles de transmission du service.</p>
--	--	--	---

Activité 2 : Accompagnement global et individualisé de chaque résident en équipe pluriprofessionnelle

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifier les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A 2.1 Contribution à la mise en œuvre du projet de vie individualisé de la personne âgée et à son actualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la mise en œuvre du projet de vie de la personne âgée - Participation à l'évaluation et au réajustement du projet de vie de la personne âgée - Collaboration avec l'équipe pluri professionnelle - Collaboration avec l'entourage <p>A2.2 Participation à la mise en œuvre d'activités d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des choix et de la volonté de la personne âgée - Respect des capacités préservées - Adaptation des supports et des techniques d'animation - Construction de projets d'animation selon la méthodologie dédiée 	<p>C.2.1 Participer en lien avec l'équipe pluri professionnelle et l'entourage à la mise en œuvre du projet de vie du résident et à son actualisation, en prenant en compte les goûts, les choix de vie, les capacités, l'état de santé, les besoins ... de la personne âgée et leur évolution.</p> <p>C 2.2 Prendre en compte la parole des familles en recherchant leur participation active pour construire du lien entre la famille, les résidents et la structure.</p> <p>C.2.3 Proposer à la personne âgée des occasions d'expression diversifiées en prenant en compte sa singularité</p> <p>C 2.4 Mettre en œuvre des animations en s'adaptant aux capacités et aux choix de la personne âgée, dans le respect du cadre et dans la limite de son champ d'intervention</p> <p>C.2.5 Rechercher la participation de la personne dans toutes les activités dans le respect de ses capacités en veillant à ne pas mettre en échec ou surstimuler la personne.</p>	<p><u>Entreprise</u> :</p> <p>Toutes les compétences du bloc sont évaluées à partir de situations professionnelles en entreprise – grille évaluation entreprise complétée par le tuteur.trice</p> <p><u>Centre</u> : un QCM + questions ouvertes sur toutes les compétences</p>	<p>C2.1----- La participation à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le réajustement du projet de vie est effective.</p> <p>C2.2----- La parole de la famille est prise en compte pour favoriser le lien entre résident famille et structure</p> <p>C2.3----- Les occasions d'expression de la personne âgée sont recherchées</p> <p>C2.4----- Les activités d'animation sont adaptées aux capacités et aux choix de la personne âgée</p> <p>C2.5----- La participation de la personne âgée dans les activités est recherchée en veillant à ne pas mettre en échec ou surstimuler la personne.</p>

A2.3 Accompagnement vers la fin de vie

Auprès de la personne âgée en résidence :

- Maintien d'une communication adaptée pour favoriser l'expression (parole, toucher) de la personne âgée
- Mise en œuvre de gestes appropriés face à l'incapacité de subvenir à ses besoins premiers : manger, boire, ...
- Création d'une ambiance propice à diminuer les peurs et les angoisses
- Adoption d'une posture professionnelle propice à sécuriser psychologiquement et physiquement la personne âgée

Auprès de la famille de la personne âgée en résidence

- Orientation de la famille vers le professionnel habilité à l'informer sur l'évolution de l'état de la personne âgée
- Communication avec la famille sur le quotidien de la personne âgée : alimentation, sommeil, humeur, sérénité, ...
- Explication des gestes de confort qui peuvent être prodigués

Avec l'équipe pluri professionnelle

- Communication sur l'évolution de l'état de la personne selon les différents critères : physique, psychologique, social et spirituel
- Echanges à propos de situations complexes et difficiles à gérer

C 2.6 Accompagner la fin de vie de la personne âgée en résidence en prodiguant les attentions spécifiques, selon la singularité de la personne âgée et dans le respect des protocoles en vigueur.

C 2.7 Communiquer avec la famille en prenant en compte ses besoins, ses difficultés face à la fin de vie de son proche, dans la limite de son champs d'intervention.

C 2.8 Communiquer avec l'équipe pluri professionnelle sur les modalités de l'accompagnement de la personne en fin de vie dans le respect des choix de la personne et de sa dignité en participant aux temps d'échanges et de réunions dédiés.

C2.6-----

La posture professionnelle propice à calmer et rassurer le résident est mise en œuvre.

Les gestes face à l'incapacité de manger et/ou de boire sont appliqués.

C2.7-----

La communication auprès de la famille est adaptée et reste limitée à son champs d'intervention.

C2.8-----

La communication avec l'équipe pluri professionnelle est recherchée pour la qualité de l'accompagnement de la personne en fin de vie.

A2.4 Participation à la vie de l'établissement et à la démarche d'amélioration continue

- Identification des rôles et des missions des acteurs de l'établissement
- Participation aux réunions, aux transmissions, sur l'organisation interne, sur l'animation de la vie institutionnelle (ex : conseil de vie sociale)
- Contribution à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux entrants sur un poste d'accompagnant en gérontologie : embauche, étudiants, stagiaires
- Application des procédures liées à son poste de travail relatives à la qualité de la prestation et à la prévention des risques
- Participation à la démarche qualité de l'établissement
- Contribution à toute action favorisant la démarche d'amélioration continue
- Participation à des actions de formation continue favorisant le développement de ses compétences

C2.9 Inscrire son action dans le respect de la vie de l'établissement, de ses différentes instances dans la limite de son périmètre de compétences en assurant une veille sur les informations diffusées (procédures, comptes rendus de réunion, projet d'établissement...) et en participant aux réunions dédiées.

C 2.10 Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux entrants exerçant des missions similaires : embauche, étudiants, stagiaires selon les procédures en vigueur.

C 2.11 Respecter les procédures liées à son poste de travail et relatives à la qualité de la prestation et à la prévention des risques

C 2.12 Contribuer à toute action favorisant la démarche d'amélioration continue (participation aux réunions, retour d'expérience, déclaration d'événements indésirables, proposition d'amélioration, formation continue, ...)

C2.9-----

Le projet et l'organisation de l'établissement sont connus.

Les différents acteurs, leurs rôles et leurs missions sont identifiés.

Le rôle des différentes réunions institutionnelles et des temps de transmissions est connu.

C2.10-----

Les procédures d'accueil et d'intégration de nouveaux arrivants sont connues

C2.11-----

Les procédures associées à son poste de travail, relatives à la qualité de la prestation et à la prévention des risques sont respectées

C2.12-----

La participation à la démarche d'amélioration continue est active.

ACTIVITE 3 : Mise en œuvre des comportements et techniques d'hygiène et de sécurité adaptés

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A3.1 Application des règles d'hygiène associées à l'environnement de la personne âgée en résidence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en tenue professionnelle (vestimentaire, ongles, cheveux, ...) - Utilisation des produits d'entretien dédiés - Mise en œuvre des techniques et protocoles de nettoyage dans le respect du développement durable (lavage des mains, bio nettoyage, ...) - Mise en œuvre des protocoles de gestion de tri et d'élimination des déchets - Mise en œuvre des protocoles spécifiques (maladies infectieuses, toxi-infections alimentaires collectives) - Mise en œuvre du circuit du linge en collectivité 	<p>C 3.1 Adopter une tenue professionnelle conforme aux exigences en vigueur dans l'établissement : hygiène corporelle irréprochable; tunique à manches courtes, fermée et pantalon propres ; chaussures propres, fermées, réservées aux services ; ongles courts, non vernis ; cheveux courts ou attachés ; pas d'effets personnels ; masques, surblouses et gants pour certaines activités)</p> <p>C 3.2 Mettre en œuvre les techniques et les protocoles de nettoyage, la gestion des tris et l'élimination des déchets. Les protocoles en vigueur précisent les produits et leurs modalités d'utilisation, les matériels et techniques adaptés aux différentes surfaces et zones au sein de l'EHPAD. D'autres protocoles concernent le lavage des mains, le tri et l'élimination des déchets, en fonction des risques infectieux associés notamment ou encore les conduites à tenir en cas de maladies infectieuses ou de TIAC (toxi-infections alimentaires collectives).</p> <p>C 3.3 Mettre en œuvre le circuit du linge dans le respect des protocoles de la structure (circuits propre et sale, chariot de linge propre et bacs de tri du linge sale, souillé ou non)</p>	<p><u>Entreprise</u> :</p> <p>Les compétences C3.1, C3.2, C3.3, C 3.4, C3.5 et C.3.6 sont évaluées à partir de situations professionnelles en entreprise – grille évaluation entreprise complétée par le tuteur.</p> <p><u>Centre</u> :</p> <p>Les compétences C 3.1, C3.2 et C.3.3 et C 3.5 sont évaluées en QCM</p> <p>C3.4 ,C.3.5 et C.3.6 par une mise en situation professionnelle, complétée par un entretien avec le jury (durée de l'épreuve 30 mn)</p>	<p>C3.1----- La mise en tenue professionnelle est conforme aux protocoles en vigueur dans l'établissement.</p> <p>C3.2----- Les produits, le matériel, les techniques de nettoyage des locaux, des surfaces sont utilisés correctement. La technique de lavage des mains est maîtrisée. La gestion des tris et l'élimination des déchets sont mises en œuvre et respectent les protocoles de la structure.</p> <p>C3.3----- Le circuit du linge en EHPAD est respecté</p>

A3.2 Veille à la sécurité, au confort et au bien-être physique et psychologique de la personne âgée en résidence en mobilisant les comportements et attitudes adaptés aux différentes situations.

→ Techniques de manutention :

- Installation de la personne en fonction de ses besoins, de son degré d'autonomie et de sa pathologie
- Réfection du lit (Change des draps du lit occupé)
- Aide à la mobilité et aux transferts (marche, déplacements)
- Utilisation des aides matérielles et techniques

→ Prévention des chutes

→ Identification des changements de l'état de santé de la personne âgée

A3.3 Utilisation des techniques de manutention et postures adaptées afin de prévenir les risques professionnels.

- Mise en œuvre des principes et des règles d'ergonomie (port de charges, transfert, ...)
- Recours aux aides techniques
- Prévention des accidents en repérant les situations à risques

C 3.4 Mettre en œuvre des techniques de manutention et de prévention des chutes dans le respect de la sécurité et du confort de la personne âgée sans négliger la communication facilitatrice

Cela suppose d'appliquer des gestes et postures adaptés à la situation, à l'autonomie de la personne aidée, de solliciter au maximum sa participation, d'utiliser les aides techniques présentes dans la structure (lève-personne, draps de glisse, guidon de transfert, rail, ...), d'effectuer certaines mobilisations ou transferts à 2, d'aménager l'environnement pour limiter les risques

C3.5 Montrer des capacités d'écoute et d'observation de la personne âgée pour repérer d'éventuels changements de son état de santé :

Coloration de la peau, fatigue, agitation, anxiété, troubles de l'appétit ou du sommeil

C 3.6 Mettre en œuvre des techniques de manutention et des postures adaptées afin de prévenir des risques professionnels, en appliquant les règles d'ergonomie et d'économie d'effort préconisées par les réseaux de prévention

C3.4-----

Les techniques de manutention appliquées garantissent la sécurité et le confort de la personne âgée.

La prévention des chutes est assurée : aménagement de l'environnement, repérage des situations à risque, ...

Une communication facilitatrice est établie

C3.5-----

Les signes observables (coloration de la peau, fatigue, agitation, anxiété, troubles de l'appétit ou du sommeil, ...) qui pourraient traduire un changement de l'état de santé sont repérés

C3.6-----

Les techniques, règles et postures permettant la prévention des risques professionnelles sont appliquées

<p>A3.4 Réalisation des gestes et soins d'urgence de niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation - Participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle 	<p>C 3.7 Identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle et réaliser des gestes d'urgence adaptés à cette situation en appliquant les recommandations des textes en vigueur relatifs à l'AFGSU de niveau 1, face à des situations telles qu'une perte de connaissance, un arrêt cardiaque, une hémorragie, une obstruction des voies aériennes</p> <p>C 3.8 Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle en appliquant les recommandations des textes en vigueur relatifs à l'AFGSU de niveau 1</p>	<p><u>AFGSU de niveau 1 :</u> Les compétences C 3.7 et C3.8 sont évaluées selon les exigences réglementaires en vigueur de l'AFGSU (L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1)</p>	<p>C3.7 – C3.8----- Les critères d'évaluation sont conformes aux textes réglementaires en vigueur concernant l'AFGSU de niveau 1 (L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1)</p>
--	--	---	--

Pour viser la certification complète « Accompagnant en gérontologie », le candidat doit :

- Valider les 3 blocs de compétences constitutifs du Titre selon les modalités d'évaluation et de validation de chaque bloc

Bloc 1 : Aide aux résidents en EHPAD dans les actes de la vie quotidienne

Bloc-2 : Accompagnement global et individualisé de chaque résident en équipe pluriprofessionnelle

Bloc 3 : Mise en œuvre des comportements et techniques d'hygiène et de sécurité adaptés

- Ou par VAE

Rédiger un Livret 1 VAE et être recevable

Rédiger et déposer un Livret 2 selon les modalités auprès du GIP FCIP de Toulouse et de la Croix Rouge française

Procéder à son inscription à l'examen auprès du GIP FCIP de Toulouse et présenter son livret 2 devant un jury final

Pour viser un ou plusieurs blocs de compétences constitutifs de la certification professionnelle « Accompagnant en gérontologie », le candidat doit :

- Valider 1 ou 2 ou 3 blocs de compétences selon les modalités d'évaluation et de validation de chaque bloc

- Possibilité de s'inscrire à la certification professionnelle dans son ensemble conformément aux modalités du règlement de validation